

## ESPRIT ET FONCTIONNEMENT DU GROUPE-FRANCE AMATEUR

### EXTRAIT DE LA CHARTE de la SÉLECTION FÉDÉRALE (HAUT-NIVEAU AMATEUR) - 01/09/2018

#### I - Exigences et fonctionnement

1/ Le club de l'athlète concerné doit être obligatoirement affilié au CNKB dont un quota proche de 20 licences.

2/ Les disciplines internationales concernées par le sport de haut-niveau sont : *Low-kick (et Kick-light), K-1 (et K1-light), Full-contact (et Full-light), Semi-contact (Point-fighting), Muay-thaï (et Muay-light), Shoot-boxing (et Shoot-light), MMA (et MMA-light), Aero-kick, Forms et Artistic-forms.*

3/ Les résultats des combattants tout au long de la saison en cours, sur les compétitions fédérales amateur (Coupe de France, championnat national, open national et tournoi de France) et compétitions internationales, sont les critères déterminants pour la sélection dans le Groupe-France.

4/ Intègrent la sélection fédérale pour les **rendez-vous internationaux en plein-contact**, catégories **pré-combat** cadet(te)/junior-B 15-16-17 ans, **combat** junior-A (18-19 ans) et **combat** senior (20-39 ans), en *Low-kick, K-1, Full-contact, Muay-thaï, Shoot-boxing, MMA*, selon la répartition suivante et au **cumul des titres** du candidat :

- 1<sup>er</sup> rang : le **champion national de la « série élite »** est qualifié pour le championnat international (Euro ou Mondial).
- 2<sup>ème</sup> rang : le **vice-champion national de la « série élite »** de la saison en cours ou/et **vainqueur de la coupe de France de la « série élite »**.
- 3<sup>ème</sup> rang : le **médaille d'or d'un championnat international** (Euro ou Mondial) de la saison passée.
- 4<sup>ème</sup> rang : le **médaille d'argent d'un championnat international** (Euro ou du Mondial) de la saison passée.

N.B. : Ce principe de sélection est à retenir également pour les **rendez-vous internationaux des activités techniques**, catégories : jeune (10-12 ans), minime (13-14 ans), cadet (15-16-17 ans), senior (18-39 ans) et vétéran (40-50 ans) en *Kick-medium, K1-light, Full-medium, Semi-contact (Point-fighting), Muay-medium, Shoot-medium, MMA-medium, Aero-kick, Forms (traditional et Modern).*

6/ Les athlètes de la sélection fédérale doivent se présenter obligatoirement lors des stages de préparation aux rendez-vous internationaux.

7/ Les **responsables de clubs** doivent accepter que les athlètes sélectionnés soient dirigés par les entraîneurs fédéraux du Groupe-France. Les entraîneurs de clubs ne peuvent pas assister aux entraînements du Groupe-France. Par contre, ils peuvent participer au coaching à l'occasion des tournois internationaux à l'exception de l'Euro et du Mondial amateur qui sont de la responsabilité du staff fédéral du Groupe-France. À l'issue d'un stage de préparation, un bilan d'observation sur chaque athlète sera remis à l'entraîneur de club pour leur proposer des pistes de travail pour son athlète.

8/ La **participation aux championnats internationaux amateurs** entraîne la prise en charge financière des clubs et des athlètes (en partie ou en totalité suivant le cas). Une aide substantielle pour soulager les combattants pourra être envisagée en fonction des moyens fédéraux du moment (notamment pour l'Euro amateur ou le Mondial amateur).

#### II - But d'un stage de préparation pour un rendez-vous international

Evaluer l'athlète sur ses capacités technico-tactiques, physiques, mentales et son attitude en général. Si l'athlète est reconnu apte par le Comité de sélection, il est inscrit sur la liste des membres de la sélection fédérale. Ce dernier doit être disponible pour sa participation aux divers événements internationaux et même au pied levé.

#### III - Le statut de membre de la sélection fédérale se perd sur :

- Non participation au championnat fédéral amateur ou/et de la coupe de France de la saison en cours.
- Pour le plein-contact : participation au tournoi classe A.
- Pour le plein-contact : participation à une ceinture Classe B (ProAm) en France ou à l'étranger
- Non participation aux stages de préparation du Groupe-France.
- Refus de travailler avec l'encadrement de la sélection fédérale.
- Comportement inadapté envers le staff d'encadrement ou/et les membres du Groupe-France ou attitude déplacée sur le ring ou/et dans la vie de tous les jours.
- Non présentation à un rendez-vous international précédent.
- Refus de régler les **frais relatifs au championnat international** en question (droit d'inscription et complément des frais de transport et d'hébergement/restauration).

Fait à Gradignan, règlement du 1<sup>er</sup> septembre 2002 et modifié le 1<sup>er</sup> septembre 2018